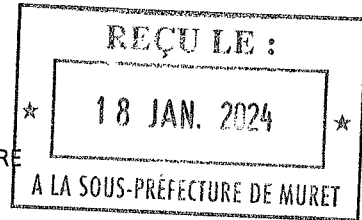


DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
 ARRONDISSEMENT DE MURET
 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 janvier 2024
 D 2024-01-01

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : le 08 janvier 2024

Présents : J.ANDREU ; C.ANGLADE ; G.BARTHET ; J.BERDOU ; L.BLANC ; J.BOURHIS, J-M.EYCHENNE ; J.GUITTON-BOUCART ; A.LABORDE ; F.PUGET ; O.RIZZOLA ; H.RUQUET ; D.SOULA ; M.VARANDES.

Absents excusés : M.ANDRE ; P.CRABE ; O.DUPOUY ; A.MATHIS.

Absents : H-J.ROESING.

Secrétaire de Séance : Jacqueline GUITTON-BOUCART

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger.

OBJET : Décision modificative n°1 – Ré imputation subvention ARS 2015 T61/2017-M22
 Annule et remplace la délibération 2023-03-06

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-04111 : Rémunération principale	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04131 : Rémunération principale	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote part des subventions d'investissement virées au résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Article unique : après délibération le Conseil d'administration vote à l'unanimité la décision modificative N°1 présentée.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombres de membres présents : 14
Suffrages exprimés
 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme

Le Président
 Guy BARTHET

Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.